



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général  
du mardi 23 juin 2009, à 20h00, au Centre polyvalent du Bugnon,  
sous la présidence de Monsieur Yvan Monard, Président.**

**Monsieur le Président Yvan Monard** ouvre cette séance extraordinaire du mardi 23 juin 2009, souhaite la bienvenue et indique qu'il s'agit d'un plaisir de reprendre la présidence du Conseil général. Il espère que les débats seront nourris, positifs et dans l'intérêt de la commune. Monsieur le Président Yvan Monard passe la parole à l'administrateur communal pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence du Conseil communal au complet, de l'administrateur communal et de 20 Conseillers généraux.

Absents excusés

Alain Benoit  
Yvan Botteron  
Jean-Paul Cruchaud  
Angèle Durini  
Flavia Maire  
Gaël Maire

Absent non excusé

Claude-Alain Favre

**Monsieur le Président Yvan Monard** constate que l'ordre du jour tel qu'il a été envoyé est accepté sans modification :

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 28 avril 2009,
2. Adoption du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE),
3. Demande d'un crédit de fr. 60'000.- permettant le remplacement de la vis d'Archimède de la station d'épuration,
4. Demande d'un crédit de fr. 50'000.- permettant la réfection de l'escalier situé vers la Salle de Paroisse

**1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 28 avril 2009**

---

**Monsieur le Président Yvan Monard** ouvre la discussion concernant ce procès-verbal.

**Monsieur Dorian Perrin** indique qu'il n'était pas présent à la séance du 28 avril 2009 et que son absence nominative n'est pas mentionnée dans le procès-verbal.

**L'administrateur communal** corrigera cela.

Le procès-verbal corrigé est accepté à l'unanimité, soit par 19 voix.

## **2. Adoption du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE)**

---

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Yvan Monard** ouvre la discussion générale, tout en précisant qu'un bon nombre de questions ont obtenu des réponses lors de la séance d'information à ce sujet.

**Monsieur Jean-Maurice Calame** précise que ce PGEE est un guide pour les 30 prochaines années. Il ne faut pas s'imaginer que la commune sera capable de dépenser fr. 300'000.- chaque 30 prochaines années. La somme globale est impressionnante et le Conseil communal fera les choses au fur et à mesure qu'elles viendront, montrant ainsi une bonne volonté au canton. Monsieur Jean-Maurice Calame indique encore qu'aucune commune n'a les moyens de réaliser son PGEE tel que prévu.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Yvan Monard** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 19 voix.

## **3. Demande d'un crédit de fr. 60'000.- permettant le remplacement de la vis d'Archimède de la station d'épuration**

---

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Yvan Monard** ouvre la discussion générale.

Au nom du Parti démocratique indépendant, **Monsieur Claude Mojon** se pose quelques questions au sujet du montant relatif au remplacement de la vis d'Archimède. Y-a-t-il eu plusieurs demandes d'offres concernant la vis à proprement dit ? Est-ce que la nouvelle vis sera garantie et si oui, durant combien d'années ? Il a également été constaté que les divers & imprévus et les honoraires d'ingénieurs représentent fr. 12'000.-, ce qui paraît élevé.

**Monsieur Jean-Maurice Calame** indique qu'il n'a pas été procédé à d'autre demande d'offre concernant la vis elle-même. Effectivement, il s'agit d'une machine très spécifique et le Conseil communal s'est basé sur l'avis du bureau d'ingénieurs qui avait conçu la station d'épuration à l'origine. Le Conseil communal a tout de même évoqué l'idée de remplacer cette vis par des pompes, mais en relation avec des eaux d'égouts (très chargées), des pompes s'useraient très vite et ne seraient pas moins coûteuses à l'achat.

Au niveau de la garantie, Monsieur Jean-Maurice Calame indique qu'elle est usuelle, comme pour toutes les machines. Monsieur Jean-Maurice Calame est préoccupé par la mise en place d'une nouvelle vis identique et la possibilité de rencontrer le même problème dans quelques années. Afin d'éviter cela, le fabricant analysera la vis défectueuse et tentera de trouver une explication. La vis n'aurait jamais du se plier, car aucun objet n'a été retrouvé et trois sécurités existent : les courroies devraient patiner lorsque la machine se bloque et le thermique (appareil mesurant le courant des moteurs) aurait du déclencher.

Monsieur Jean-Maurice Calame précise qu'il sera installé, en plus de ces trois sécurités, un appareil mesurant la consommation directe du courant du moteur. De ce fait, si le seuil est dépassé, la machine s'arrêtera immédiatement.

Au niveau des montants prévus aux postes divers & imprévus et honoraires d'ingénieurs, Monsieur Jean-Maurice Calame indique que les chiffres sont volontairement pessimistes, tenant compte de l'âge de la station d'épuration. Il est bien clair que les montants indiqués ne correspondent pas à une obligation de dépenser.

Concernant les honoraires d'ingénieurs, **Monsieur Claude Mojon** indique que les travaux prévus concernent un remplacement et ne comprend pas la nécessité de mandater un ingénieur afin de remplacer une pièce cassée.

**Monsieur Jean-Maurice Calame** indique que cela nécessite également un travail de coordination des différents corps de métier. Il s'agit de montants pratiqués usuellement dans la branche. Monsieur Jean-Maurice Calame précise qu'il est difficile de travailler sans bureau d'ingénieurs. De plus, le système de vis d'Archimède est calculé pour que la station d'épuration puisse digérer l'eau acheminée. Tous les éléments doivent être en harmonie. Monsieur Jean-Maurice Calame indique également qu'il a essayé de passer outre l'importateur suisse de la vis d'Archimède afin d'abaisser les coûts, ce qui n'est pas possible.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Yvan Monard** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 19 voix.

#### **4. Demande d'un crédit de fr. 50'000.- permettant la réfection de l'escalier situé vers la Salle de Paroisse**

---

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Yvan Monard** ouvre la discussion générale.

Au nom du Parti socialiste et libre, ainsi qu'en son nom, **Monsieur Didier Barth** est content que le Conseil communal ait saisi ces rénovations d'escaliers, ayant plusieurs fois interpellé le Conseil communal dans ce sens. Monsieur Didier Barth encourage le Conseil communal à continuer d'entretenir ces chemins piétonniers qui sont importants à plus d'un titre dans une société où les gens bougent de moins en moins; il faut favoriser justement le mouvement et pour cela, il faut bien entendu des passages pour les piétons.

Monsieur Didier Barth se demande néanmoins s'il n'est pas possible, dans ce cas précis, de récupérer les pierres de taille du dessus des marches afin de diminuer les coûts ?

**Madame Jeannine Robert** remercie Monsieur Didier Barth de son intervention. Elle indique que le Conseil communal a opté pour cette variante granit car la solution de préfabriqué a été déconseillée par le fabricant, du fait de l'altitude des Ponts-de-Martel et des conditions météorologiques observées. Madame Jeannine Robert a étudié cette réfection avec Monsieur Gian Carlo Frosio et lui cède la parole, car la récupération du dessus des marches n'a pas été évoquée.

**Monsieur Gian Carlo Frosio** indique que toutes les marches ne sont pas revêtues d'éléments en gneiss. Le dessous des marches est en béton, qui est très sensible au sel ou au calcium. C'est pour cette raison que Monsieur Gian Carlo Frosio a prévu des marches massives en granit, qui résiste à toutes les contraintes thermiques ou chimiques. Au niveau du coût, le granit est un petit peu plus coûteux que le béton, mais a une plus grande durée de vie. Malgré un béton spécial, il est nécessaire, au bout de 15 à 20 ans, de réfectionner les surfaces en béton.

Afin d'anticiper une prochaine question, Monsieur Gian Carlo Frosio indique qu'il a prévu de réduire la largeur de l'escalier de 2m actuellement à 1m50 afin de diminuer les coûts, largeur qui semble suffisante. Le maintien d'une largeur de 2m obligerait à créer un troisième muret de soutien dessous, soit un surcoût de fr. 15'000.-.

Monsieur Gian Carlo précise encore que le dessus des futures marches sera antidérapant.

**Monsieur Jean-Maurice Kehrli** estime qu'une uniformité dans le village devra être observée au niveau des escaliers et se demande si le granit sera utilisé à chaque reprise.

**Madame Jeannine Robert** indique que si une idée est retenue, elle sera certainement utilisée pour les réfections futures, par soucis justement d'uniformité dans le village.

Au niveau des paliers, **Monsieur Jean-Maurice Kehrli** se demande pourquoi l'enrobé a été choisi.

**Monsieur Gian Carlo Frosio** indique qu'il s'agit d'une question de coût et de simplicité lors de travaux. Il est effectivement plus simple de démonter un enrobé qu'un dallage en béton ou en gneiss. De plus, l'enrobé tient bien le choc face au sel par rapport au béton. Cela explique la variante choisie : marches massives en granit et paliers en enrobé.

En fonction des précédentes discussions, **Monsieur Didier Germain** précise qu'il est bien entendu que ces travaux vont être mis en soumission.

**Madame Jeannine Robert** complète les propos de Monsieur Didier Germain par le fait qu'à chaque demande de crédit, il y a toujours une entreprise qui est mandatée pour faire l'étude et dans ce cas, c'est Monsieur Gian Carlo Frosio qui a eu le travail d'étude.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Yvan Monard** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 19 voix.

Concernant la réfection du tronçon de route entre Les Ponts-de-Martel et La Sagne, **Monsieur Didier Germain** a obtenu une information de dernière minute qu'il souhaite communiquer au Conseil général. Effectivement, le Grand Conseil a refusé le crédit nécessaire concernant les travaux prévus cette année.

Réagissant à l'annonce de Monsieur Didier Germain, **Monsieur Hervé Jean-Baptiste** indique que cela fait 15 ans que ce dossier traîne. Cela fait 10 ans qu'il voit des géologues traîner au bord de la route...

**Monsieur le Président Yvan Monard** interrompt Monsieur Hervé Jean-Baptiste et lui indique que l'information donnée précédemment par le Conseil communal est une information et non pas une discussion ouverte et lui indique qu'il peut tout à fait interpeller le Conseil communal par la voix officielle.

La parole n'étant plus demandée **Monsieur le Président Yvan Monard** clos la séance à 20h25 en remerciant chacun de sa présence.

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,  
Le président, Le secrétaire,

Yvan Monard

Jean-Marc Robert